



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2024

Salle des Isles, Yverdon-les-Bains

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations
2. Admissions et démissions
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 février 2023
4. Rapport du président
5. Lecture des comptes 2023
6. Rapport des vérificateurs de comptes
7. Élection du président
8. Élections du comité et des vérificateurs de comptes
9. Fusion SwissArchery-FAAS
10. Propositions individuelles

1. Ouverture et salutations

La séance est ouverte à 18h35 par le président Christoph Lehmann qui souhaite la bienvenue à chacun. Il remercie le comité pour son travail tout au long de l'année, Sylvianne Ghielmini et Jacques Ruegger pour l'entretien du parcours de chasse et Eleonora Gygax et Matthieu Gressly pour l'organisation de l'Indoor dehors.

Il relève également l'ambiance très sympa qui a régné tout au long des entraînements et de nos différentes rencontres et remercie l'ensemble des participants pour cela.

24 membres sont présents et 5 sont excusés (cf. liste de présence annexée à l'exemplaire original du présent procès-verbal).

2. Admissions et démissions

Cette dernière année, le club a accueilli 26 nouveaux membres et déplore la démission de 12 membres dans le même temps.

<u>Admissions</u>		
	ATECA Jean-Paul	IEVOLO Janique
	BALESTEROS Estefan	KAMMOUN Noor
	BRAND Hector	LEFEVRE Noam
	BRODARD Olivia	MANGONE Michael
	BRUNETTI Carla	MARNIER Lionel
	CABRAS Simon	MEYER Jonathan
	DAVID Aline	OULEVEY Jean-Pierre
	FERREIRA Dantas Felipe	PIOT Dany
	GONÇALVES Luis	SERMIER Joé
	GUADALUPE Sandra	SCHNEIDER Kewin
	GUYE Isabelle	URFER Jimmy
	GUYE Pierre-Alain	URFER Laura
	HOLZER Sandra	VAUCHER Laurence

Conformément aux statuts, les nouveaux membres sont admis par l'Assemblée au sein de l'ACY.



Archers Club Yverdon

Membre de la SwissArchery

1400 Yverdon-les-Bains

www.acy.ch

<u>Démissions</u>	DEPIERRAZ Farah	MALKI Emma
	ENGEMEN Ertugrul	ORTEGA Laurent
	FLICK Mathilde	RAVEY Chloé
	GAMBONI Arno	ROD Hugo
	GATTOLIAT Jonas	TSCHABOLD Serge
	GENEVOIS Brice	UGOLINI Jean-Carlo

Il résulte un nouvel effectif de 80 membres au 10 février 2024.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 février 2023

Le président rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal a été transmis avec la convocation. Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal du 18 février 2023 est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du président

Christoph Lehmann rappelle nos différentes activités qui se déroulent année après année : le tir surprise, l'indoor, l'indoor dehors, etc. Cette formule marche bien et on la maintient pour cette année. Comme déjà évoqué, il relève que les nouveaux membres ainsi que les moins "nouveaux" membres sont très actifs et dynamiques.

Concernant le parcours de chasse de Bercher, il rappelle que celui-ci nous est aimablement prêté par le club des Archers du Gros-de-Vaud qui nous permet de l'utiliser dans le respect de leurs règles. Il ajoute que celui-ci appartient à la commune qui contrôle son utilisation. Malheureusement, le Syndic a rencontré des archers pas de Bercher, manifestement perdus et n'ayant pas respectés les usages. Il s'est ainsi tourné vers le club des Archers du Gros-de-Vaud pour exprimer son mécontentement et celui-ci nous rappelle que l'on doit absolument s'astreindre aux règles d'utilisation. Notamment, il n'est pas possible d'inviter des amis sur ce parcours et on doit être accompagné par un membre des Archers du Gros-de-Vaud lors de notre première fois. On a la chance que Jacques Ruegger et Vincent Aubert fassent partie des deux clubs et peuvent ainsi nous coacher. Il faut donc juste les contacter avant d'y aller. Tous les membres de l'ACY qui n'ont pas eu cette initiation doivent donc la faire avant de pouvoir s'y rendre seuls. Le règlement du terrain de Bercher est à disposition sur notre site internet (www.acy.ch, onglet "présentation du club") et doit être respecté.

Notre président indique que nous avons un onglet "news" où on peut trouver toutes les informations reçues et les nouvelles du club. Les activités sont également sur notre site internet et sont mises à jour si nécessaire.

Enfin, il félicite chaleureusement nos compétiteurs pour leurs excellents résultats durant les différents concours 2023 et notamment :

- Arnaud Combe pour ses médailles d'or aux Championnats suisses Field et 3D
- Eleonora Gyax pour sa médaille d'or aux Championnats suisses Field et d'argent au 3D
- Matthieu Gressly pour sa médaille d'or aux Championnats suisses Field
- Selvira Hasanovic pour sa médaille d'argent aux Championnats suisses Field et de bronze au 3D
- Mélanie Combe pour sa médaille de bronze aux Championnats suisses Field
- Janique levolo pour sa médaille de bronze aux Championnats suisses 3D



Archers Club Yverdon

Membre de la SwissArchery

1400 Yverdon-les-Bains

www.acy.ch

5. Lecture des comptes 2023

Christophe Winter présente les comptes 2023 et précise que nous avons fait un bénéfice : la société est ainsi saine. Il ajoute que nous avons fait de gros investissements cette année (renouvellement des cibles) et que la provision de Fr. 2'500.- faite l'année passée pour refaire les cibles a été utilisée et est ainsi dissoute. Les comptes se bouclent sur un bénéfice de Fr. 1'250.90 et un bilan de Fr. 66'254.42.

Au bilan, nous avons dans les actifs :

- Fr. 1'193.85 en caisse
- Fr. 33'954.46 au compte courant
- Fr. 30'444.51 au compte épargne
- Fr. 2.00 en matériel/arcs
- Fr. 659.60 en actifs transitoires

et les passifs :

- Fr. 60'993.52 en capital propre
- Fr. 4'710.00 en passifs transitoires
- Fr. 0.00 en provisions
- Fr. 1'250.90 de bénéfice

6. Rapport des vérificateurs de comptes

Claude Amiet et Matthieu Gressly ont procédé à la vérification des comptes 2023 en date du 10 février 2024. Claude Amiet donne lecture de leur rapport qui propose à l'Assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge au caissier, aux vérificateurs et au comité.

Aucune question n'est posée. Le rapport et les comptes de l'exercice 2023 étant acceptés à l'unanimité, l'assemblée décharge le caissier, le comité et les vérificateurs.

7. Élection du président

Christophe Winter procède à l'élection du président. Christoph Lehmann, seul candidat à sa réélection, est réélu dans ses fonctions par applaudissement.

A noter que Christoph Lehmann compte maintenant 20 années au sein du club et est ainsi admis au nombre des membres d'honneur. Pour fêter ce jubilé, Christophe Winter lui offre un cadeau au nom de l'ACY.

Il offre également un présent à Rafael Diaz puisqu'en 2023, il a fêté ces 30 ans au club.

Il ajoute que l'ACY a fêté ses 40 ans en 2023, car il a été fondé le 14 décembre 1983. Germano Minuti, comme membre fondateur a également fêté ses 40 ans au sein de notre club et reçoit ainsi également un présent.

8. Élection du comité et des vérificateurs de comptes

Le comité actuel - Danièle Dupuis, secrétaire, Christophe Winter, vice-président et caissier, Rafael Diaz, responsable formation – accepte également de se représenter pour une année supplémentaire. Il est réélu par applaudissement.

Les vérificateurs de compte pour 2023 sont élus à l'unanimité. Ce sont Matthieu Gressly (1^{er} membre) et Thierry Fracheboud (2^{ème} membre), ainsi que Céline Grange (suppléante).

9. Fusion SwissArchery-FAAS

Le projet de fusion entre la SwissArchery et la FAAS sera soumis au vote des délégués lors de l'Assemblée extraordinaire du 9 mars 2024.

Christoph Lehmann présente les informations dont on dispose sur le projet de fusion. Les raisons exactes de cette démarche nous échappent un peu et en réalité, il s'agit plutôt de l'absorption de la FAAS par la SwissArchery, car ainsi cette dernière garde tous ses contrats et ses accords. En cas



Archers Club Yverdon

Membre de la SwissArchery

1400 Yverdon-les-Bains

www.acy.ch

de fusion, la nouvelle entité aurait dû tout mettre à jour.

L'intérêt pour la SwissArchery est d'avoir plus de membres et de pouvoir ainsi disposer de plus de subventions J+S. Pour la FAAS, celle-ci connaît des problèmes de fonctionnement, notamment pour trouver des nouveaux membres du comité.

Aujourd'hui, la SwissArchery regroupe des clubs, alors qu'à la FAAS représente plutôt des membres. Par la suite, il n'est pas très clair comment cela va se traduire.

La fusion présente l'avantage d'unifier les règlements et de n'avoir plus qu'une seule licence, tout en maintenant les originalités des deux systèmes au niveau des concours. Il s'agit ainsi d'optimiser les forces.

La fusion doit être acceptée par les 2/3 des délégués pour la SwissArchery et les 4/5 pour la FAAS. La prochaine assemblée extraordinaire des délégués de la SwissArchery devra se prononcer sur ce sujet.

Pour Christoph Lehmann, la situation reste assez floue et avec les informations dont il dispose, il a de la peine à avoir un avis. Comme ce sont les représentants des clubs qui vont s'exprimer (Christoph Lehmann et Christophe Winter sont les délégués pour l'ACY), il a besoin de connaître la position des membres de l'ACY pour pouvoir s'exprimer en leur nom.

Pour lui, soit on arrive à avoir un avis tranché aujourd'hui (oui ou non) soit on les laisse se faire une opinion lors de la séance de la SwissArchery et voter en fonction des dernières informations qu'ils auront reçues.

Christophe Winter ajoute qu'un vote de principe pour la fusion avait été accepté il y a une année afin de donner le mandat aux deux comités de lancer les travaux. Ces derniers ont travaillé sur la forme et le type de contrat : le choix s'est porté sur une fusion par absorption et les SwissArchery Federation et FAAS deviendraient SwissArchery Association.

Ce qui n'a pas été fait est de définir comment on va travailler une fois la fusion admise et quel sera le budget de fonctionnement. Matthieu Gressly qui est membre de la FAAS confirme que l'on ne sait pas vraiment comment cela va se concrétiser.

En principe, si la fusion est validée en mars 2024, il n'y aura tout de suite qu'une seule association, mais les deux entités vont continuer de fonctionner comme avant la fusion durant 2024. Si la fusion est refusée, il n'y aura pas de conséquence pour la SwissArchery. Pour les membres de l'ACY, il n'y aura pas de changements quelle que soit la décision prise.

A Joé Sermier qui s'interroge sur les cotisations des clubs, Christophe Winter répond qu'il ne devrait pas y avoir d'incidences financières pour notre club. Par contre, il est vrai que la fusion va nécessiter un engagement financier, car il faudra refaire le site internet, élaborer une nouvelle ligne graphique, etc. Il est difficile d'estimer quelles pourraient être les économies même s'il devrait y avoir une diminution des EPT. Il n'y a pas de vision claire des avantages. En résumé, les gains de la fusion sont difficiles à identifier.

A Thierry Fracheboud qui demande si ce flou est lié au manque de communication ou au fait que cela n'a pas été traité, il est répondu que c'est probablement un manque d'investigation.

Au vu du manque d'informations, Marc Winter demande si le vote ne pourrait pas être repoussé en attendant d'avoir une meilleure vision, mais cela n'est pas envisageable. Claude Wüthrich ajoute qu'en fonction des connaissances actuelles, on ne peut que refuser la fusion.

Joé Sermier n'adhère pas au principe de déléguer ce soir la décision de l'ACY et pense que Christoph Lehmann et Christophe Winter n'auront pas d'informations supplémentaires leur permettant de fonder leur conviction.



Archers Club Yverdon

Membre de la SwissArchery

1400 Yverdon-les-Bains

www.acy.ch

Le sentiment général est que si la situation n'est pas suffisamment claire, il vaut mieux refuser. Au vote, il est décidé que les délégués refuseront le projet de fusion :

- 1 membre accepte la fusion
- 9 membres refusent la fusion
- 14 membres s'abstiennent

(hors séance, la fusion a été refusée le 9 mars tant par la SwissArchery que par la FAAS)

10. Propositions individuelles

Jacques Ruegger informe que Sylvianne Ghielmini ne pouvant pas être présente, la corvée forêt du 4 mai est annulée. Il indique également que ce serait bien qu'il y ait plus de participants. Christoph Lehmann précise que nous prévoyons toujours une date dans le calendrier, mais qu'elle peut être déplacée en fonction des besoins des organisateurs, en l'occurrence Sylvianne Ghielmini et Jacques Ruegger. Vincent Aubert relève que Sylvianne Ghielmini fait un super travail, mais il a l'impression qu'elle ne souhaite pas particulièrement de soutien.

Christoph Lehmann indique que nous allons mettre en place un "coaching mental" avec Noélie Herrera pour nous aider à faire face au stress lors des concours.

Thierry Fracheboud indique qu'il fait également partie de l'Arc-Club Collombey-Muraz et que ce dernier organise un tir fédéral le 5 mai prochain (distances 30 et 50 m). Les membres de l'ACY sont cordialement invités à y participer. Il transmet les informations pour que l'on puisse s'organiser.

Pour ceux qui souhaitent un vêtement du club, on va organiser une rencontre à la cabane pour faire les essayages avant la commande.

Thierry Fracheboud rappelle que des groupes WattsApp ont été créés afin de faciliter les rencontres et les entraînements. Danièle Dupuis renverra le lien d'invitation à l'ensemble des membres.

Danièle Dupuis rappelle que le renouvellement des licences n'est pas automatique chaque année. Elle va faire le nécessaire dans le courant du mois de mars et demande que ceux qui la souhaitent lui en fasse la demande (pour rappel, la cotisation 2024 doit être acquittée).

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée à 19h35.

La secrétaire, Danièle Dupuis